Achat d'un véhicule

Par Ludo 81

Bonjour, j'ai commandé un véhicule qui devait arriver le 17 mai et date limite de livraison le 16 juin toujours pas livré aujourd'hui et apparemment pas possible avant février 2025, ils m'ont fait passer un courrier à signer en me proposant une transaction de 1400 ? et un engagement de ma part, à Renoncé à toutes poursuites.
Aucun délai de livraison est marqué sur ce document
Et si je ne signe pas ce document, mon bon de commande est annulé automatiquement D'après le Représentant
J'ai vendu mon véhicule car le neuf devait arriver, et aujourd'hui je me retrouve sans rien, je suis entrepreneur et la un peu compliqué pour moi. pas de possibilité de me prêter un véhicule de leur part
est-ce légal de leur part?
merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Je vous conseillerais d'envoyer un R/AR au vendeur pour exiger la livraison du véhicule dans un délai raisonnable en précisant qu'à défaut, vous passerez par la justice pour faire annuler le contrat et demander le remboursement des sommes versées.
Ceci bien entendu, en l'absence de proposition commerciale sérieuse, comme par exemple le prêt d'un véhicule.

Vous pouvez également vous renseigner auprès d'un avocat.